## VOTE QUORUM : 300 Nombre de délégués : 598 Votants : 104 Présents : 95 Pouvoirs 9 Pour : 104 Abstention : 0 Contre : 0

## COMITE SYNDICAL du SIED 70

## des 18 et 25 mars 2023

Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023

## **DELIBERATION N° 1**

<u>OBJE</u>T : Transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON

Monsieur le Président présente la demande de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON qui, par délibération de son conseil municipal du 30 janvier 2023, sollicite le transfert de sa compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la gendarmerie et les logements, l'EHPAD, le cinéma, la maison des associations et le magasin Weldom.

Il précise qu'au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 278 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La Commission « Finances, Communication et Affaires Générales » et le Bureau syndical du 8 mars 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant et que cette installation pourra utilement compléter le parc des chaufferies déjà gérées par le SIED 70.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) ACCEPTE le transfert de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON au SIED 70 de la compétence «chaufferie bois et réseau de chaleur» pour desservir différents bâtiments.

Pour extrait conforme Le Président,



